



BASE DE SCOUTISME "LA MOULINE" - CONVENTION D'UTILISATION

SÉCURITÉ

Il est interdit de dormir dans les bâtiments.

Il est interdit d'utiliser les tripattes gaz dans les bâtiments.

Des extincteurs sont disponibles dans chacun des bâtiments.

Toutes les portes et les volets des bâtiments doivent être ouverts et dégagés de tout obstacle en cas d'utilisation.

Afin de sécuriser l'accès aux toilettes la nuit:

- Maintenir allumé l'éclairage extérieur du moulin
- Maintenir allumé l'éclairage extérieur des sanitaires

FEUX

La base de scoutisme est située en zone forestière.

Les feux de veillée sont interdits sur tout le département par arrêté préfectoral du 15/04 au 15/10.

Les tables à feux, assimilées à des barbecues et les feux de cheminée dans le moulin, sont autorisés sauf arrêté préfectoral exceptionnel.

Le bois destiné aux feux ne devra pas être stocké dans les prairies pour éviter tout risque d'accident lors du fauchage. Veuillez ne pas couper d'arbres verts.

BRUITS

La base de scoutisme laisse l'impression d'être seule perdue au milieu de la forêt, il n'en est rien, les riverains les plus proches, sont situés à 100m de la piste d'accès. En conséquence il est demandé:

- **de ne pas utiliser de sonorisation, ni de mégaphone en dehors des bâtiments,**
- de ne pas utiliser la prairie pour les jeux avant 10h et après 20h.

LIMITES DE LA BASE DE SCOUTISME

Les grands jeux doivent se limiter à l'intérieur de la base, les terrains environnants sont des terrains privés, sur lesquels il n'est pas autorisé d'accéder.

De même, la propriété étant privée, veuillez à ce qu'elle ne soit pas traversée, durant les séjours/stages, par des personnes étrangères à votre groupe/stage.

INSTALLATIONS

Les prairies et les sous bois devront lors de votre départ être restitués sans traces de votre passage (rebouchage des foyers, des rigoles des tentes et des puisards, nettoyage)

Les tentes peuvent être installées sur toute la base, à l'exception du haut de la grande prairie, trop proche des riverains.

Des perches sont mises à disposition pour les installations, veuillez ne pas couper d'arbres verts. Elles sont entreposées dans des râteliers, dispersés sur toute la base. Veuillez ne pas y planter de clous, ni les couper. Après utilisations, vous devrez les replacer et les ranger par taille (2 longueurs).

COURRIER

Le courrier est distribué dans la boîte aux lettres, située à l'entrée de la base:

Base de scoutisme "La Mouline de Sivaillan"

Scouts et Guides de France

Les Lamberts

33480 Moulis en Médoc

SANITAIRES - MOULIN - SALLES - TISANERIE

Les bâtiments doivent être maintenus en état de propreté et de rangement permanent.

Veillez à ne pas laisser les lumières allumées inutilement.

Surveillez et signalez au responsable, les fuites et incidents éventuels.

Il est interdit de faire la vaisselle dans les sanitaires.

EAU

Deux rampes à eau potable sont installées devant le moulin et devant les sanitaires, elles ne servent que de prise d'eau.

La vaisselle doit être effectuée dans des bassines, qui seront ensuite vidées dans des puisards.

La toilette doit être effectuée dans les sanitaires.

POUBELLES

Les poubelles ménagères sont situées à l'extérieur de la base, au niveau de la patte d'oie, à la fin de la route goudronnée (uniquement l'été et pendant les stages).

Il n'y a pas de tri sélectif en collectivité sur la commune, pour des raisons écologiques.

Le verre est à déposer dans les containers situés à l'entrée de Castelnau.

Les encombrants sont à déposer à la déchetterie, située sur la route de Ste Hélène, à la sortie de Castelnau.

ÉLECTRICITÉ

Des prises de courant sont disponibles dans les bâtiments et sur la borne électrique extérieure.

CIGARETTE

L'ensemble de la base accueillant du public est non fumeur (bâtiments et extérieurs).

Cependant, la base est située en zone forestière. Compte tenu des risques d'incendies liés à la cigarette, un compromis est à l'étude avec les pompiers de Castelnau afin de définir une zone fumeur aménagée dans la base régulièrement entretenue et débroussaillée.

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux est réalisé avec vous, à votre arrivée et lors de votre départ.

Je soussigné(e), responsable du groupe/stage
accepte la présente convention d'utilisation de la base de scoutisme "La Mouline".

Fait à, le/...../.....

Signature:

Effectif adultes/formateurs:

Effectif mineurs/stagiaires:

